



Promotions 2015-2016

CAPD :
novembre

Vous trouverez ci-dessous une fiche-enquête syndicale à nous retourner rapidement si vous êtes promuvable cette année. Elle doit nous permettre de pouvoir contrôler les opérations de la CAPD et intervenir le plus efficacement possible.

(Pour les non syndiqués, joindre une enveloppe timbrée portant l'adresse).

SNUipp

Les promotions des **instituteurs** sont calculées par année civile (janv 2016 à déc 2016), celle des **professeurs des écoles** par année scolaire (sept 2015 à août 2016).

Qui est promuvable ?

Pour être promuvable, il faut remplir dans le courant de l'année considérée les conditions d'ancienneté requises (voir tableau ci-dessous).

Qui est promu(e) ?

Passeront au choix (ou grand choix pour les PE), 30% des promoteurs ; passeront au mi-choix (ou choix pour les PE), 5/7 des promoteurs. L'avancement à l'ancienneté est automatique. Pour être promu(e), il faut donc avoir un barème qui vous place dans ces contingents.

Le SNUipp rappelle son **opposition** au système de promotions à plusieurs vitesses. Il constitue une véritable loterie où la note, dont la subjectivité est manifeste, joue un rôle prépondérant. **C'est déjà une forme de salaire au « mérite ». Le SNUipp, et la FSU s'opposent avec force à toute tentative gouvernementale visant à instaurer le mérite comme critère d'avancement. L'implication de chacun sera nécessaire.**

Le SNUipp réaffirme son exigence de promotion au rythme le plus rapide pour tous, comme cela a été fait pour les débuts de carrière et revendique l'accès de tous dans le corps des PE avec reconstitution de carrière pour permettre à chacun d'atteindre l'indice terminal des PE.

	INSTITS			PROFS DES ECOLES		
	ancienneté	mi-choix	choix	ancienneté	choix	grand choix
du 1 ^{er} au 2 ^e échelon				3 m		
du 2 ^e au 3 ^e échelon				9 m		
du 3 ^e au 4 ^e échelon				1 an		
du 4 ^e au 5 ^e échelon				2 ans 6 m	2 ans 6 m	2 ans
du 5 ^e au 6 ^e échelon				3 ans 6 m	3 ans	2 ans 6 m
du 6 ^e au 7 ^e échelon	2 ans 6 m	1 an 6 m	1 an 3 m	3 ans 6 m	3 ans	2 ans 6 m
du 7 ^e au 8 ^e échelon	4 ans 6 m	3 ans 6 m	2 ans 6 m	3 ans 6 m	3 ans	2 ans 6 m
du 8 ^e au 9 ^e échelon	4 ans 6 m	3 ans 6 m	2 ans 6 m	4 ans 6 m	4 ans	2 ans 6 m
du 9 ^e au 10 ^e échelon	4 ans 6 m	4 ans	2 ans 6 m	5 ans	4 ans	3 ans
du 10 ^e au 11 ^e échelon	4 ans 6 m	4 ans	3 ans	5 ans 6 m	4 ans 6 m	3 ans

Promotions 2016 Instituteurs

NOM: _____ Prénom: _____

Ecole : _____ Ville _____

Adresse personnelle: _____

Ville _____ tél _____

Echelon actuel : _____ depuis le _____

A.G.S. au 31/12/2015 : ____ ans ____ mois ____ jours
(cf i-Prof)

calcul : ____ ans x 12 = _____
 ____ mois x 1 = _____ total 1:
 ____ jours x 0,033 = _____

Notes comprises entre le 1er septembre 2012 et le 31 août 2015 ou à défaut la dernière note réactualisée (dans ce cas, note maxi 19) :

Le ___/___/___ note: ___/20 moyenne : _____

Le ___/___/___ note : ___/20

Le ___/___/___ note : ___/20 total 2: ___ x12=

Bonifications : 1/2 point si dernière note entre sept 2009 et août 2012
1 point si dernière note entre sept 2007 et août 2009
1 1/2 points si dernière note entre sept 2005 et août 2007
2 points si dernière note antérieure à août 2005

Barème : total 1 + total 2 =

Promotions 2015-2016 Professeurs des écoles

NOM: _____ Prénom: _____

Ecole : _____ Ville _____

Adresse personnelle: _____

Ville _____ tél _____

Echelon actuel : _____ depuis le _____

A.G.S. au 31/08/2015 : ____ ans ____ mois ____ jours
(cf i-Prof)

calcul : ____ ans x 12 = _____
 ____ mois x 1 = _____ total 1:
 ____ jours x 0,033 = _____

Notes comprises entre le 1er septembre 2012 et le 31 août 2015 ou à défaut la dernière note réactualisée (dans ce cas, note maxi 19) :

Le ___/___/___ note: ___/20 moyenne : _____

Le ___/___/___ note : ___/20

Le ___/___/___ note : ___/20 total 2: ___ x12=

Bonifications : 1/2 point si dernière note entre sept 2009 et août 2012
1 point si dernière note entre sept 2007 et août 2009
1 1/2 points si dernière note entre sept 2005 et août 2007
2 points si dernière note antérieure à août 2005

Barème : total 1 + total 2 =